

**Consultation informelle avec les États Membres sur la collaboration de l'OMS
avec les acteurs non étatiques**

27-28 mars 2014

Salle du Conseil exécutif, Siège de l'OMS

9 h 30-12 h 30 et 14 h 00-17 h 00

Projet d'ordre du jour annoté

Séances

Objectifs de la réunion

- Les participants seront invités à apporter des observations générales et détaillées sur le projet de cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ; le projet de politiques et de procédures de fonctionnement concernant les ONG et le secteur privé ; et la politique et les procédures de fonctionnement concernant la gestion de la collaboration avec les acteurs non étatiques. Le débat devrait donner des orientations au Secrétariat en vue de l'établissement de propositions à soumettre à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014.
- La réunion sera présidée par l'Envoyé spécial sur la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques.

Première séance : Projet de cadre général de collaboration avec les acteurs non étatiques

- Le cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, précisant la logique de la collaboration et contenant des principes généraux destinés à orienter la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques et un glossaire de la terminologie de base.
- Les participants seront invités à présenter des observations sur les propositions.

Deuxième séance : Projet de politiques et de procédures de fonctionnement de l'OMS sur la collaboration avec les acteurs non étatiques et les entités du secteur privé

- La politique et les procédures de fonctionnement de l'OMS sur la collaboration avec les organisations non gouvernementales (politique concernant les ONG) définissant les principes appliqués aux interactions avec les ONG.
- La politique et les procédures de fonctionnement de l'OMS sur la collaboration avec les entités du secteur privé (politique concernant le secteur privé) définissant les principes appliqués aux interactions avec les entités du secteur privé.
- Les participants seront invités à présenter des observations sur les documents proposés.

Troisième séance : Projet de politique et de procédures de fonctionnement de l'OMS sur la gestion de la collaboration avec les acteurs non étatiques

- La politique et les procédures de fonctionnement de l'OMS sur la gestion de la collaboration avec les acteurs non étatiques (politique de collaboration). Cette politique s'applique à la collaboration avec l'ensemble des acteurs non étatiques et définit comment gérer les risques liés à la collaboration dans le cadre du Secrétariat et comment améliorer la transparence, par exemple par la création d'un registre des acteurs non étatiques. Elle contient en outre le mandat d'un comité du Conseil exécutif sur les acteurs non étatiques qu'il est proposé de constituer, grâce auquel les États Membres pourront exercer leur surveillance.
- Les participants seront invités à présenter des observations sur les documents proposés.